

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

DELIBERATION

OBJET : Régie de recettes des actes administratifs : demande de remise gracieuse.

Le 12 juillet 2007, 21 tickets de fax à 3,20 € ont été remis par erreur à des usagers à la place de 21 tickets de photocopies d'une valeur de 0,16 € générant de ce fait un déficit dans la caisse de 67,20 €.

Pour obtenir l'apurement du débit de 67,20 €, la procédure de mise en jeu de la responsabilité du régisseur a été engagée conformément à la réglementation. Cette procédure compte plusieurs phases.

Un ordre de versement de la somme due a été notifié au régisseur, qui a sollicité un sursis de versement de ladite somme.

Parallèlement, le régisseur présente au Ministre chargé du budget une demande de décharge de responsabilité et/ou de remise gracieuse. Cette demande doit être accompagnée des avis de l'ordonnateur, du comptable et du Conseil Municipal.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande de décharge en responsabilité et de remise gracieuse formulée par le régisseur de la régie de recettes.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE cette proposition.

À l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Loïc LE MEUR.